

Ce plan¹ présente les normes et attentes provinciales du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour le fonctionnement sécuritaire des écoles publiques pendant la pandémie de la COVID-19. Les objectifs sont de limiter la propagation potentielle de la COVID-19 tout en assurant une éducation et des services de qualité aux élèves.

Le ministère, les districts scolaires et les écoles vont collaborer afin d'appuyer les élèves et le personnel enseignant. L'accent sera mis sur une communication constante et transparente, sur des opportunités de développement professionnel, ainsi que sur la promotion de l'innovation en salle de classe.

FRÉQUENTATION À L'ÉCOLE ET TAILLE DES GROUPES

1. Maternelle à la deuxième année

- À l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante;
- Réduire la taille des groupes aussi près de 15 élèves que possible;
- Les élèves à l'intérieur d'un groupe peuvent interagir entre eux, mais doivent garder une distance avec les autres groupes.

2. Troisième à la cinquième année

- À l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante;
- Réduire la taille des groupes dans la mesure du possible;
- Les élèves à l'intérieur d'un groupe peuvent interagir entre eux, mais doivent garder une distance avec les autres groupes.

3. Sixième à la huitième année

- À l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante;
- Taille de classe régulière;
- Les élèves à l'intérieur d'un groupe peuvent interagir entre eux, mais doivent garder une distance avec les autres groupes.

4. Neuvième à la douzième année

- À l'école sur une base de rotation (au minimum un jour sur deux);
- Réduire le nombre d'élèves par salle de classe pour respecter la distanciation physique;
- Distanciation physique des élèves et du personnel d'un mètre à l'intérieur de la salle de classe; en raison des horaires et des cours, les élèves ne seront pas regroupés dans des groupes fixes.

Lorsque les élèves de la neuvième année à la douzième année ne seront pas dans l'école physiquement, ils apprendront avec un modèle d'enseignement mixte, utilisant des stratégies éducatives telles que l'apprentissage en ligne, l'apprentissage par projets et l'apprentissage expérientiel.



Distanciation physique

Alors qu'une distanciation physique d'un mètre sera requise dans les salles de classe de la 9e à la 12e année, une distance de deux mètres sera encouragée dans les zones communes à tous les niveaux scolaires. Cela s'applique au personnel scolaire et aux élèves lorsqu'ils seront en dehors de leur classe.

Le personnel scolaire devra s'assurer que l'horaire de la journée limite les engorgements d'élèves et que les groupes d'élèves soient maintenus durant les récréations, les diners et autres déplacements.

¹ Ce document sera adapté si nécessaire pour refléter les dernières informations de Santé publique. Veuillez consulter le site web du ministère pour le document le plus récent. Ces directives peuvent également être modifiées en fonction du statut de l'état d'urgence et de l'ordonnance obligatoire.

PLAN ÉDUCATIF POUR SEPTEMBRE 2020

Les objectifs d'apprentissage prescrits seront obligatoires pendant l'année scolaire 2020-2021. Le programme d'études assurera que les résultats essentiels soient atteints. Il y aura un temps de contact réduit entre le personnel scolaire et les élèves de la neuvième à la douzième année. Ce temps variera selon les niveaux et les écoles.

Les écoles et les districts scolaires organiseront les écoles, les niveaux et les classes afin d'enseigner le programme d'étude en respectant les groupes d'élèves et la distanciation. Les directives de santé et de sécurité seront transmises aux districts scolaires et au personnel scolaire dès que possible.

INFORMATION ADDITIONNELLE

- Tous les espaces disponibles seront propices pour soutenir l'apprentissage; on encourage même les districts scolaires d'explorer les espaces extérieurs autour du bâtiment scolaire pour faciliter l'apprentissage.
- Les écoles reconfigureront leurs classes de manière à promouvoir la distanciation physique au sein d'une classe;
- Les écoles reconfigureront les espaces communs afin d'assurer la distanciation physique entre les groupes d'élèves;
- Les écoles peuvent envisager de combiner des classes et des groupes de niveaux.

NEUVIÈME À LA DOUZIÈME ANNÉE

- Les élèves apprendront selon un modèle d'enseignement mixte, en se rendant à l'école en personne un jour sur deux et en apprenant à distance par rotation. Lorsque les élèves ne seront pas à l'école, ils apprendront à distance.
- Les enseignants et les enseignantes seront affectés à une classe de taille normale.
- Les enseignants et les enseignantes continueront d'être responsables de tous les élèves de leur classe, que ceux-ci soient à l'école ou en apprentissage dans un modèle mixte.
- Lorsque les élèves ne seront pas en contact direct avec les enseignants, ces derniers seront chargés de définir les résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre en dehors de la classe (par exemple, apprentissage par projet ou en ligne).
- Les enseignants et les enseignantes devront s'assurer que les élèves disposent chez eux de matériel et de ressources pour soutenir leurs apprentissages, ou qu'ils reçoivent un enseignement direct en ligne.
- En fonction des disponibilités, les élèves peuvent être encouragés à suivre des cours en ligne, des possibilités d'apprentissage expérientiel et d'autres méthodes d'apprentissage (coopératives et autres) pour satisfaire les résultats d'apprentissage.
- La technologie sera utilisée pour soutenir l'apprentissage. Le ministère explore des options pour faciliter l'apprentissage à distance lorsque les élèves ne seront pas dans l'école.
- Les écoles seront encouragées d'examiner leur horaire de la journée et de la semaine afin de limiter les interactions entre les élèves et promouvoir le respect des directives de santé et de sécurité.

GARANTIES POUR LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL VULNÉRABLES

On encourage le personnel scolaire et les élèves qui font partie d'une population vulnérable à communiquer avec leur professionnel de la santé afin de déterminer s'ils doivent se rendre à l'école. Les élèves qui ne peuvent pas aller à l'école en raison d'un problème médical auront un plan d'apprentissage établi par leur enseignant ou enseignante.

Plan opérationnel

Chaque école publique, en consultation avec les coordinateurs de la santé et de la sécurité au travail du district scolaire, doit préparer un plan opérationnel COVID-19 décrivant la manière dont l'école gèrera ses activités quotidiennes pour répondre aux mesures supplémentaires décrites dans le présent document. Le plan opérationnel doit détailler les procédures de mise en œuvre des groupes d'élèves au sein de l'école, les mouvements à l'intérieur de l'école (les endroits possibles d'engorgement tels que les casiers, les salles de bain, les vestiaires, etc.) ainsi que les périodes de transition (comme l'arrivée des élèves, par exemple). Le plan comprendra aussi des informations sur les heures d'opération, les périodes de transition et les protocoles de santé et de sécurité.

